



DU NEUF POUR LES FORMATIONS INITIALES DANS LE SECTEUR DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Toutes les recherches internationales l'indiquent : « la formation initiale des professionnel-le-s de l'enfance est une variable clé pour le développement d'une qualité d'accueil ». En Fédération Wallonie-Bruxelles, les titres reconnus pour exercer dans les métiers de l'enfance viennent d'être précisés en juillet 2022 dans le cadre de la Réforme de l'accueil petite enfance.

DES ÉVOLUTIONS ATTENDUES

Depuis 2010, l'ONE s'est engagé de longue date pour soutenir les évolutions des formations initiales en commanditant notamment différentes recherches. Au cours du contrat de gestion de l'ONE (2013-2018), la recherche¹ sur les formations initiales dans le champ de l'enfance s'est poursuivie avec l'équipe PERF² de l'Université de Liège et a abouti à un ensemble de recommandations pour orienter une réforme des formations initiales.

Cette recherche a permis de mieux définir les compétences organisationnelles, relationnelles et réflexives nécessaires tant pour l'accueil des enfants de 0 à 12 ans, que pour les fonctions d'encadrement et de direction des différentes structures d'accueil.

La recherche a associé différents acteurs de l'accueil, de la formation, de l'enseignement : une centaine de personnes ont participé à chacune des 4 journées d'études organisées en 2014 et 2015. Cette démarche a permis d'aider à se décentrer des réalités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de découvrir d'autres systèmes éducatifs au niveau européen (France, Flandre, Angleterre, Suède). Une cinquième journée a été organisée en 2016 concernant le système mis en place au Québec.

La troisième partie de la recherche précitée a permis l'analyse croisée d'une part des compétences au cœur des métiers (1^{ère} étape de la recherche) et d'autre part, des expériences internationales. Cette analyse débouche sur **12 recommandations**, permettant d'établir une vision plus claire des métiers de l'enfance, et des compétences nécessaires en phase avec les besoins actuels du terrain, les savoirs et prescrits en vigueur ainsi que les évolutions de notre société³.

En 2015, le Conseil d'administration de l'Office a adopté ces recommandations et a chargé l'Administration de les porter auprès des instances concernées (AGE⁴, ARES⁵, SFMQ⁶).

DE NOUVELLES FORMATIONS À L'HORIZON

Les changements au niveau des formations initiales sont d'application depuis le 1^{er} septembre 2022. Par conséquent, elles concernent tout-e professionnel-le de la petite enfance qui rejoint un milieu d'accueil à partir de cette date. Par contre, le ou la professionnel-le qui est en fonction dans le secteur de la petite enfance avant cette date peut continuer à exercer son métier, indépendamment du titre dont il ou elle dispose. Bien évidemment, la formation continue reste une obligation pour tous car chacun doit pouvoir améliorer ses pratiques, développer de nouvelles connaissances, se remettre en question...

¹ Article 123 du contrat de gestion de l'ONE

² Professionnalisation en Education : Recherches et formations

³ Voir rapport de recherche sur le site de l'ONE ou encore <http://hdl.handle.net/2268/185594>

⁴ AGE : Administration Générale de l'Enseignement (ex-AGERS)

⁵ ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur

⁶ SFMQ : Service Francophone des Métiers et des Qualifications

Au niveau des fonctions d'accueil, un travail sur le référentiel métier est terminé depuis février 2021 et le référentiel de formation est en cours de révision au SFMQ.

Il est à noter par exemple que le profil de formation « puériculteur-trice » nécessite d'être revu car il date de 1999 (soit plus de 23 ans !). Dès lors, il reste très orienté dans une perspective socio-sanitaire et n'a pas encore intégré les changements fondamentaux intervenus dans le secteur tant au niveau des réglementations (par exemple celle du Code de Qualité) que des problématiques actuelles (travail avec les familles, travail d'équipe autour du projet d'accueil, réflexion sur l'inclusion et prise en compte de la diversité, accompagnement des situations de vulnérabilité, soutien au développement du langage, à l'éveil culturel et artistique...).

Ces travaux auront un impact sur les formations tant au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice et de promotion sociale qu'au niveau des formations organisées par les opérateurs de formation professionnelle (IFAPME – Région wallonne, SFPME – Bruxelles).

LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE À PART ENTIÈRE

Jusqu'en 2022, des formations existaient uniquement au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant. Dorénavant, il y aura la possibilité de s'engager dans une formation spécifique de niveau supérieur. En effet, à la rentrée 2023, des Hautes Écoles et établissements de promotion sociale proposeront un **bachelier en accueil et éducation du jeune enfant...** Différentes dimensions seront approfondies en vue d'une intervention directe (fonction d'accueil) auprès des jeunes enfants et de leur famille. Cette formation donnera également accès à l'encadrement des équipes de façon à promouvoir des démarches réflexives nécessaires pour l'amélioration de la qualité d'accueil.

Cette nouvelle formation permettra de rattraper le retard de la Fédération Wallonie- Bruxelles par rapport aux autres pays avancés. En effet, depuis 1996, les recommandations européennes indiquent régulièrement l'importance d'un nombre significatif de personnes porteur d'une formation de niveau bachelier spécifique pour la prise en charge de jeunes enfants (30 à 60 % selon les études). Elles soulignent aussi l'importance de prévoir des possibilités de progression pour l'ensemble des accueillant-e-s et d'harmoniser les niveaux de formation du personnel de l'accueil avec ceux des enseignants préscolaires.



Savez-vous que

Plus de 20 pays en Europe, ainsi que la Suisse Romande, le Québec et même la Flandre dispose de cette formation spécifique pour l'accueil des enfants au niveau de l'enseignement supérieur.

Un profil de compétences et un référentiel métier ont été réalisés par les instances de l'ARES et seront mis en œuvre dans différents établissements.

Il est prévu d'ouvrir ce bachelier dans les différentes subrégions. Celui-ci sera accessible tant en cours du jour qu'en horaire décalé permettant ainsi aux futur-e-s accueillant-e-s d'acquérir de nouvelles compétences (notamment en gestion d'équipe et au niveau du soutien à la réflexivité) et d'approfondir leurs connaissances. Des ajustements de la réglementation sont envisagés pour reconnaître cette nouvelle formation dès que les habilitations aux établissements concernés seront données.

UNE FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR LES DIRECTIONS

La Réforme des Milieux d'accueil petite enfance a également prévu une formation complémentaire pour les directions de milieux d'accueil petite enfance. Elle est obligatoire pour les nouvelles directions dès 2023. Elle est également accessible pour celles qui sont déjà en fonction et aux personnes qui veulent se préparer à la fonction.

Elle est composée de 6 (5+1) modules de 150 heures. Des dispenses sont prévues en fonction de la formation de base de chacun.

- Module 1 : Approches psychopédagogiques de l'accueil du jeune enfant
- Module 2 : Analyse des stratégies et des attitudes communicationnelles et relationnelles
- Module 3 : Gestion institutionnelle
- Module 4 : Accompagnement d'équipe
- Module 5 : Santé communautaire en milieu d'accueil de la petite enfance



L'accès à cette formation complémentaire est également possible pour les directions en fonction avant 2023 qui ne disposeraient pas de titre de bachelier. Un module de mise à niveau leur permet ensuite de suivre les 5 modules précités.

Ce dispositif vise à soutenir les directions dans leur prise de fonction et à les aider à accompagner au mieux les équipes.

Après la réussite d'une épreuve intégrée, les personnes recevront un certificat⁷ de direction de milieu d'accueil petite enfance.

EN CONCLUSION

Ces changements permettront assurément de rencontrer les défis qui traversent le secteur de l'accueil de l'enfance dont l'augmentation du nombre de professionnel-le-s. La création d'un parcours complet jusqu'au niveau supérieur offrira des possibilités de développement professionnel et d'évolution de carrière.

Ces changements soutiendront le renforcement des compétences et la reconnaissance de la spécificité de ces métiers ainsi que leur valorisation. La mobilité des personnes dans le secteur sera intensifiée : possibilité d'une mobilité horizontale (vers d'autres secteurs ex. ATL) et verticale (changement de fonction). Ce parcours devrait aussi impliquer davantage de continuité/de complémentarité avec les métiers de l'enseignement et de mixité de genre dans les métiers de l'enfance.

Laurence MARCHAL
Responsable de la Direction Psychopédagogique

À noter :

Les différents titres pour exercer les fonctions d'accueil, d'encadrement psycho-médico-social et de direction se trouvent sur le site de l'ONE ainsi que sur moncarnetdebord.be.

« ÊTRES EN LIEN », UN NOUVEAU FILM À DÉCOUVRIR

En 2022, l'ONE a co-produit avec le CVB¹ un film à destination des (futurs) familles.

Dans les milieux d'accueil de la petite enfance, la construction et le maintien d'une relation de confiance entre parents, enfants et professionnel-le-s sont des éléments essentiels de la qualité d'accueil. Ce film permet d'observer et d'analyser, à travers quatre structures d'accueil, les conditions favorables pour que chacun-e se sente reconnu-e et pris-e en considération dans le développement de cette relation.

Le film, composé de quatre chapitres, mêle des témoignages de parents, d'accueillant-e-s et d'encadrant-e-s d'équipe, à des moments de vie quotidiens avec les jeunes enfants. En s'immergeant dans les réalités de différents milieux d'accueil, il permet de comprendre la diversité et la complexité des enjeux concernant les relations avec les familles.

Ce film participe à une démarche de prévention générale et vise à sensibiliser les familles sur certains aspects importants de la qualité (notamment par rapport à des aspects liés à la relation de confiance, aux échanges avec les familles). La diffusion auprès des (futurs) familles est prévue au second semestre de 2023.

Des projections à destination des (futurs) professionnel-le-s de l'accueil et de l'accompagnement des familles sont programmées dans les différentes subrégions. Pour en connaître les dates, nous vous invitons à prendre contact avec votre administration subrégionale de l'ONE.

Xavier GOOSSENS
Conseiller pédagogique ONE

